

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 10 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à huis clos par téléconférence ce 10 mai 2021 à 19 h.

présents Sont téléconférence :

par

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland

Madame la conseillère Julie Guilbeault Madame la conseillère Nathalie Laprade Madame la conseillère Josée Lampron Monsieur le conseiller Martin Chabot

Le siège du conseiller du district nº 1 est vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire monsieur Pierre Dolbec présent également par téléconférence

Sont aussi présents par

téléconférence :

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier Monsieur le directeur des Services techniques et directeur

général adjoint Martin Careau

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM 1.

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 4.

- Octroi d'un mandat à la firme Lavery avocats : Action négatoire de servitude 4 1
- 4.2 Autorisation d'embauche : Commis à la taxation, aux comptes payables et à la comptabilité
- Achat et installation de mobilier: Commis à la taxation et aux comptes 4.3 payables
- Renouvellement de contrat : Directeur adjoint à l'urbanisme et inspecteur en 4.4 bâtiments
- 4.5 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
- 4.6 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1 Modification au règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser les salons de coiffure dans la classe service Ca : Services associés à l'usage habitation
- Demande de permis de construction : 100, rue Clément-Paquet (Nouveau lot 5.2 6 260 310)

HYGIÈNE DU MILIEU 6.

6.1 Aucun

PARCS ET BÂTIMENTS

Autorisation de dépenses : Travaux correctifs à Place de l'Église 7.1

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 8.

8.1 Aucun

9. 9.1	SÉCURITÉ PUBLIQUE Amendement de la résolution numéro 468-2020 : Renouvellement du contrat de travail des pompiers-premiers répondants à temps plein
9.2	Patrouille nautique : Saison 2021
10. 10.1 10.2 10.3 10.4	SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE Autorisation pour affichage : Maison des Jeunes Autorisation de la tenue d'un événement : Marché public Autorisation entente intermunicipale : Ski Saint-Raymond Autorisation de la tenue d'un événement : Fête nationale
11. 11.1 11.2 11.3 11.4	TRANSPORT Dépôt d'un rapport d'embauche pour personnel occasionnel Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Lignage de rues Octroi d'un contrat : Location d'un photocopieur pour le garage municipal Autoriser le paiement numéro 11 : Réfection de la route Jacques-Cartier et de la rue Vanier
12. 12.1	AUTRES SUJETS Aucun
13.	PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PERIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « ADOPTÉE » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « ADOPTÉE À LA MAJORITÉ » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par téléconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à *l'Arrêté numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 24 mars 2021* concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19.

Les personnes présentes par téléconférence peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

184-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

185-2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 avril 2021 comme il a été déposé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

186-2021 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME LAVERY AVOCATS : ACTION NÉGATOIRE DE SERVITUDE

ATTENDU que, depuis plusieurs années, la route Grand-Capsa (route 358 dont la gestion relève de la Ville) est inondée régulièrement;

ATTENDU qu'il en résulte des dommages importants et récurrents sur une portion de la route 358 se trouvant sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et longeant celui de Saint-Augustin-de-Desmaures (accotements de la chaussée, ainsi qu'aux fossés de cette route);

ATTENDU que cette situation constitue un danger pour la circulation;

ATTENDU que plusieurs cours d'eau sont en cause, lesquels parcourent plusieurs territoires de MRC, incluant l'agglomération de Québec, de sorte que l'écoulement de ces eaux relève de la responsabilité du bureau des délégués (article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*) composé de représentants de la MRC de Portneuf, de la MRC de La Jacques-Cartier et de l'agglomération de Québec;

ATTENDU qu'une longue investigation a permis à la Ville de se rendre compte qu'un des ruisseaux de ce secteur a été bloqué et détourné par le propriétaire du lot 3 056 686 (en bordure de la route 358 sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures), lequel a réalisé des travaux de remblai illégaux;

ATTENDU que ces travaux sont illégaux puisqu'ils n'ont pas été autorisés par les autorités compétentes : le bureau des délégués et le ministère de l'Environnement;

ATTENDU que, par surcroît, ces travaux détournent des eaux qui, suivant leur écoulement naturel, ne s'écouleraient pas de façon naturelle vers cette portion de la route Grand-Capsa et causent ainsi les inondations de la route 358;

ATTENDU que la Ville souhaite faire retirer ce remblai illégal;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU de mandater Lavery avocats pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour obtenir le retrait du remblai illégal réalisé sur le lot 3 056 686 et ainsi rétablir l'écoulement naturel des eaux.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-320-00-412 (Honoraires conseiller juridique).

ADOPTÉE

187-2021 AUTORISATION D'EMBAUCHE : COMMIS À LA TAXATION, AUX COMPTES PAYABLES ET À LA COMPTABILITÉ

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un commis à la taxation, aux comptes payables et à la comptabilité en raison de l'augmentation du volume de travail à la trésorerie;

ATTENDU que l'offre d'emploi a été publiée à l'interne et à l'externe et que des entrevues ont été effectuées;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 5 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur David Légaré au poste de commis à la taxation, aux comptes payables et à la comptabilité en l'intégrant au contrat des cols blancs;

L'employé est classifié à l'échelon 2 de la grille salariale commis à la taxation et aux comptes payables;

Les conditions de travail sont présentées au contrat de travail des employés cols blancs. Conformément au contrat de travail, l'employé est soumis à une période de probation de six mois. La date d'entrée en fonction est à confirmer.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-130-00-141 (salaire) ainsi qu'aux postes d'avantages sociaux correspondants.

ADOPTÉE

188-2021 ACHAT ET INSTALLATION DE MOBILIER : COMMIS À LA TAXATION ET AUX COMPTES PAYABLES

ATTENDU l'entrée en fonction prochaine d'un nouveau commis à la taxation et aux comptes payables et la nécessité d'aménager un bureau supplémentaire;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 5 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation de mobilier, conformément à l'offre soumise par Claude Fillion de Groupe Global, le 4 mai 2021, au montant de 2 875 \$ pour le mobilier et 275 \$ pour l'installation et livraison, taxes nettes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du poste budgétaire 59-151-00-000 (Fonds de roulement), remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

189-2021 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT : DIRECTEUR ADJOINT À L'URBANISME, ET INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

ATTENDU que le contrat du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiments est venu à échéance le 31 décembre 2020;

ATTENDU que les rencontres de négociation entre monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier et l'employé concerné ont conduit les parties à un accord de principe pour un nouveau contrat couvrant les années 2021 à 2024 inclusivement;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 5 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser le changement de titre du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiments pour celui de directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver l'entente de principe qui servira à la préparation de l'addenda au contrat des directeurs.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à procéder à la signature de l'addenda au contrat pour les années 2021 à 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires 02-610-00-141 et 02-620-00-141 (Salaires).

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 30 avril 2021, laquelle totalise la somme de 820 687,90 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 5 mai 2021, laquelle comprend 159 commandes au montant de 443 830,98 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

190-2021

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AUTORISER LES SALONS DE COIFFURE DANS LA CLASSE SERVICE CA : SERVICES ASSOCIÉS À L'USAGE HABITATION

ATTENDU la demande de modification au Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser les salons de coiffure dans la classe service Ca : Services associés à l'usage habitation;

ATTENDU les recommandations de la Commission des Services techniques, en date du 17 février 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 5 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'entamer la procédure de modification au Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser les salons de coiffure dans la classe service Ca : Services associés à l'usage habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le Service d'urbanisme pour produire un projet de règlement à cet égard.

ADOPTÉE

191-2021

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : 100, RUE CLÉMENT-PAQUET (NOUVEAU LOT 6 260 310)

ATTENDU la demande d'un permis de construction d'un bâtiment industriel (usine) par monsieur Pascal Mathieu pour Centurion Fondation pour la propriété du 100, rue Clément-Paquet (lot 6 260 310);

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 36-l est assujetti au règlement sur les PIIA:

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau auprès du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 mai 2021 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 mai 2021;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont non applicables ou majoritairement rencontrés;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 7 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU de délivrer le permis de construction d'un bâtiment industriel (usine) à monsieur Pascal Mathieu pour Centurion Fondation pour la propriété du 100, rue Clément-Paquet (lot 6 260 310).

PARCS ET BÂTIMENTS

192-2021 AUTORISATION DE DÉPENSES : TRAVAUX CORRECTIFS À PLACE DE L'ÉGLISE

ATTENDU que le programme d'immobilisations prévoit un budget pour effectuer des correctifs au gazon de Place de l'Église. La mise en place de gazon en plaques était envisagée;

ATTENDU que le coût de réalisation de ces travaux a été évalué à 2 500 \$;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 29 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2 500 \$ pour procéder à des travaux correctifs du gazon à Place de l'Église.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

193-2021 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 468-2020 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DES POMPIERS-PREMIERS RÉPONDANTS À TEMPS PLEIN

ATTENDU la résolution numéro 468-2020 adoptée à la séance du 23 novembre 2020 concernant le projet : Renouvellement du contrat de travail des pompiers-premiers répondants à temps plein;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 468-2020 afin de mettre à jour les descriptions de tâches:

ATTENDU l'entente intervenue entre l'Association des pompiers de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 12 avril 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de la Sécurité publique et coordonnateur adjoint à la Sécurité civile Martin Lavoie, en date du 29 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 468-2020 et d'adopter les nouvelles descriptions de tâches des employés à temps plein du Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE

194-2021 PATROUILLE NAUTIQUE: SAISON 2021

ATTENDU la signature de l'entente de patrouille nautique du lac Saint-Joseph entre les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, le 20 avril 2021;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ne pourra, en régie, réaliser le mandat la première année;

ATTENDU que les trois villes ont convenu, lors d'une rencontre en comité, le 4 mai 2021, de confier ce mandat à Sauvetage nautique Québec;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de mandater Sauvetage nautique Québec pour réaliser la patrouille nautique sur le lac Saint-Joseph pour la première année de l'entente intermunicipale à cet effet, selon les termes de son offre de service datée du 22 avril 2021, au montant de 65 220 \$, plus taxes.

La somme nécessaire est répartie en trois parts égales entre les signataires de l'entente.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier le coût net du service de l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

195-2021 AUTORISATION POUR AFFICHAGE: MAISON DES JEUNES

ATTENDU que la directrice de la Maison des Jeunes a adressé au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, une demande pour l'affichage de leur logo sur le bâtiment;

ATTENDU que le logo sera réalisé en métal, qu'il sera monochrome et d'un diamètre de 3 pieds 5 pouces;

ATTENDU que le logo sera l'œuvre d'un jeune qui a déjà fréquenté la Maison des Jeunes et que cette œuvre soulignera le 25e anniversaire de celle-ci;

ATTENDU que le bâtiment de la Maison des Jeunes appartient à la Ville;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser l'installation, sur le bâtiment de la Maison des Jeunes, d'une œuvre d'art représentant le logo circulaire d'un diamètre de 3 pieds 5 pouces.

Cette autorisation est conditionnelle à une approbation du chef de division Parcs et bâtiments pour le système d'ancrage.

ADOPTÉE

196-2021 AUTORISATION DE LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT : MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU que la Ville, pour promouvoir les produits frais, locaux et régionaux, s'est jointe au circuit des Marchés publics de la région de La Jacques-Cartier en juin 2018;

ATTENDU que cette activité a connu un vif succès au cours des éditions précédentes;

ATTENDU que les marchés publics sont considérés comme des commerces d'alimentation essentiels, même dans le contexte de la COVID-19;

ATTENDU que l'édition 2020 s'est déroulée dans le respect rigoureux des mesures sanitaires de la Santé publique;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue du Marché public du 18 juillet au 26 septembre, les dimanches de 10 h à 14 h 30 à Place de l'Église.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur Éric Gingras, technicien en loisir, à signer tous les documents et contrats inhérents à la tenue du Marché public, édition 2021.

L'autorisation est conditionnelle au respect des règles sanitaires dans le contexte de pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE

197-2021 AUTORISATION ENTENTE INTERMUNICIPALE: SKI SAINT-RAYMOND

ATTENDU que l'entente avec la Ville de Saint-Raymond pour la station Ski Saint-Raymond est présentement échue;

ATTENDU que cette entente permet aux résidents de la Ville de Sainte-Catherine-dela-Jacques-Cartier de bénéficier des mêmes tarifs que ceux de la Ville de Saint-Raymond;

ATTENDU que les statistiques de fréquentation démontrent l'intérêt des citoyens envers ce service;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente, d'une durée de cinq ans, avec la Ville de Saint-Raymond pour la fréquentation de la station Ski Saint-Raymond.

ADOPTÉE

198-2021 AUTORISATION DE LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT : FÊTE NATIONALE

ATTENDU que la situation de la pandémie de la COVID-19 ne permet pas la tenue de la formule habituelle de la Fête nationale;

ATTENDU que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire a donc élaboré une programmation en formule cinéparc et spectacle ambulatoire;

ATTENDU qu'un budget prévisionnel a été déposé avec le rapport au conseil;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de la Fête nationale en mode cinéparc et avec un spectacle ambulatoire dans les rues.

Il est entendu que, si des assouplissements des mesures sanitaires sont annoncés, la formule pourrait être modifiée.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser des dépenses pour un total de 21 435 \$, incluant les taxes nettes, dont un montant de 8 129,54 \$, plus taxes, à la compagnie Pyromax pyrotechnie inc. pour le spectacle pyrotechnique. L'octroi de ce contrat est toutefois conditionnel à l'assouplissement des mesures sanitaires par la Santé publique, au moment de l'événement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires 02-702-90-447 (Fête nationale - Musique, Pyromax, animation), 02-702-90-451 (Fête nationale - Sécurité), 02-702-90-610 (Fête nationale - Restauration), 02-702-90-641 (Fête nationale - Décoration) et 02-702-90-699 (Fête nationale - Matériel).

L'autorisation est conditionnelle à la possibilité de pouvoir appliquer les mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

TRANSPORT

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE POUR PERSONNEL OCCASIONNEL

Tel que prescrit l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose aux membres du conseil le rapport de monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy en date du 6 mai 2021 pour l'embauche de personnel occasionnel. Ce rapport présente les conditions d'embauche de deux employés aux postes de commissionnaire et de journalier aux Travaux publics.

199-2021 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR : LIGNAGE DE RUES

ATTENDU qu'il s'agit d'accorder un contrat relatif aux opérations de lignage de rues;

ATTENDU que la soumission de Entreprises Gonet B.G. inc. pour le lignage de rues, en date du 13 avril 2021, est au montant de 15 693,76 \$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy, en date du 28 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Entreprises Gonet B.G. inc., relativement au lignage de rues. Le contrat est composé de la résolution et de la soumission déposée par Entreprises Gonet B.G. inc. en date du 13 avril 2021.

Le coût du contrat est établi à 15 693,76 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-320-00-499, après y avoir transféré un montant de 4 000 \$ du poste 02-330-00-629.

ADOPTÉE

200-2021 OCTROI D'UN CONTRAT : LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU qu'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour la location d'un photocopieur pour le garage municipal;

ATTENDU que la proposition de la compagnie Minolta est jointe;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 26 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Minolta pour la location d'un photocopieur Bizhu C-360i pour le garage municipal.

Il s'agit d'un contrat de cinq ans débutant le 1er mai 2021.

Le coût de location est établi à 77 \$/mois, auquel s'ajoute le coût du service selon le nombre de copies (0,0067 \$/copie noire et 0,06 \$/copie couleur).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy à signer les documents nécessaires.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires 02-320-00-517 et 02-330-00-517.

201-2021 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 11 : RÉFECTION DE LA ROUTE JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER

ATTENDU la réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Samuel Brochu, ingénieur de la firme WSP, en date du 4 mai 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 5 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 11 à Excavation Tourigny inc. d'une somme de 61 407,25 \$, incluant les taxes. Ce montant constitue la libération de la retenue spéciale de 1 %, qui a été appliquée pour la correction de déficiences sur les réseaux d'égouts.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de procéder à l'acceptation définitive des travaux en date du 4 mai 2021.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des documents suivants :

- Certificat de conformité CNESST/CCQ;
- Quittance finale de l'entrepreneur.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 55-136-00-001 (Retenue contractuelle).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel ou déposées dans la boîte à courrier est prévue à l'ordre du jour. À 19 heures, aucune question n'a été transmise au Conseil.

202-2021 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland ET RÉSOLU de clore la séance du 10 mai 2021.

L'assemblée est levée à 19 h 27.

MAIRE	DIRECTEUR GÉN ET GREFFIER	NÉRAL
	_	